

Résolution adoptée

Séance plénière du 28 octobre 2026

XXe Sommet de la Francophonie : le CESE soutient le rôle des Outre-mer dans leurs bassins régionaux et l'implication de leurs sociétés civiles au sein de l'espace francophone

Déclaration du groupe Artisanat et Professions libérales

Porter un regard renouvelé sur la place et le rôle de nos territoires ultramarins dans la Francophonie est une ambition que le Groupe Artisanat et Professions Libérales partage pleinement.

Leur diversité linguistique, leur richesse culturelle, leur connaissance des réalités locales et leurs liens avec les pays voisins constituent autant d'atouts pour construire une Francophonie plus dynamique et plus concrète.

Le Groupe souhaite insister sur une dimension essentielle : le formidable potentiel qu'offre la coopération francophone pour ouvrir aux Outre-Mer de nouveaux marchés et de nouveaux débouchés, mais aussi pour favoriser les échanges de compétences sur des problématiques qu'ils partagent avec les pays de leur environnement régional.

Ces coopérations peuvent aussi porter sur les défis communs liés au changement climatique, tels que la gestion de l'eau ou la protection des espaces maritimes.

La Francophonie peut et doit devenir un véritable levier de croissance pour les entreprises, la formation des jeunes et l'économie de ces territoires.

A cet égard, le Groupe accueille très favorablement les préconisations visant à renforcer les partenariats entre entreprises, ou encore à développer un dispositif francophone de mobilité ouvert aux apprentis comme aux entrepreneurs.

La construction de ces coopérations ne saurait reposer uniquement sur les relations institutionnelles. Elle doit nécessairement impliquer les acteurs économiques et sociaux des territoires. Car ce sont eux qui connaissent le mieux les réalités du terrain et notamment les attentes des entreprises de proximité – nombreuses en Outre-Mer – qui doivent pouvoir tirer parti des échanges régionaux.

Ainsi, le Groupe soutient les préconisations appelant à associer systématiquement les chambres consulaires, les organisations professionnelles et plus largement la société civile ultramarine.

La Francophonie ne doit pas être seulement un espace de valeurs partagées. Elle doit aussi devenir un espace d'opportunités partagées.

Ce défi ne peut que s'articuler avec l'objectif plus large d'une Francophonie au service du dialogue entre les peuples et de la coopération multilatérale, enjeu majeur - comme le rappelle la Résolution - dans le contexte international instable que nous connaissons.

Saluant le travail de la Délégation aux Outre-mer, le Groupe Artisanat et Professions Libérales a voté en faveur de cette résolution.